

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale

Monsieur Th. WAUTERS

Direction des Monuments et des Sites – B.D.U.

C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

V/Réf. : IS/2043-0065/03/2011-267PR

N/Réf. : GM/BXL2.165/s.586

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : BRUXELLES. Grand-Place, 7. Maison « Le Renard ». Restauration de la statue de Saint Nicolas. – Avis préalable.

(Dossier traité par I. Segura – D.M.S.)

En réponse à votre demande du 14/04/2016, reçue le 14/04/2016, en référence, nous vous communiquons l'avis préalable émis par notre Assemblée en sa séance du 20/04/2016.

L'arrêté royal du 25 avril 1977 classe comme monument, les façades et les toitures des immeubles riverains de la Grand-Place de Bruxelles, dont l'immeuble dit "Le Renard" n°7, connu au cadastre section A n°4871 (1a 90ca).

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 7 novembre 2002 classe par extension comme monument les caves et les murs mitoyens de la Maison "Le Renard" sise Grand-Place 7, connue au cadastre de Bruxelles, 1^{ère} division, section A, 2^{ème} feuille, parcelle n°458 L (partie).

Propriété de la Corporation des Merciers, la maison "Le Renard" fut reconstruite au lendemain du bombardement, de 1697 à 1700. De 1879 à 1885, lors des campagnes de restauration de la Grand-Place, des travaux sont exécutés à la façade principale, sous la direction de l'architecte Pierre-Victor Jamaer. Le projet consistait principalement en la restitution du décor sculpté de la façade, dont la statue de saint Nicolas (patron des merciers) couronnant le pignon (alors disparue), d'après l'élévation dessinée par F. I. De Rons en 1737. Cette statue ponctuaient le pignon jusqu'à récemment.

Instable, la statue a été démontée début 2008. Depuis, elle est stockée en atelier. Entre-temps, la façade de la maison a été restaurée en 2014-15, lors de la campagne menée par la Ville qui portait sur la restauration de façades des maisons numéros 1 à 7 de la Grand-Place.

Le dossier introduit par la Ville pour avis de principe est composé des documents suivants :

- le rapport d'étude préparatoire à la restauration (daté d'octobre 2012) ;
- une note de stabilité (datée d'avril 2016).

Les conclusions de l'étude préalable et les options de restauration ont fait l'objet d'une réunion en date du 12 avril 2016 en présence de l'auteur de l'étude et des représentants du demandeur (Ville de Bruxelles) ainsi que de la CRMS et de la DMS.

L'étude préparatoire est basée sur l'examen de la statue (en 2008, lors de son démontage et en 2012 en atelier), des recherches en archives, l'analyse en laboratoire de divers prélèvements (coupes stratigraphiques de la dorure, métallographies, analyse du cuivrage des soudures en plombs).

Le rapport retrace l'histoire de la statue, identifie ses matériaux constitutifs, sa finition, son armature (structure portante interne), les techniques mises en œuvre et dresse le bilan de son état de conservation.

Il conclut au fait que la statue est dans un état de conservation trop critique pour être remise en place à son emplacement d'origine. Son état très précaire est directement lié à la technique de réalisation de la

statue, à savoir celle de la galvanoplastie. Les parois de la statue sont, en effet, d'une extrême minceur et de ce fait très fragiles. Le cuivre est cassant et présente de nombreuses fissures. L'armature interne doit être complètement remplacée. La finition d'origine est perdue (cuivrage des soudures, patine et dorure originale).

Notons que les exemples identifiés de statues réalisées par galvanoplastie sont devenus rares. Dans le cas de la statue de Saint Nicolas, on remarque, en outre, qu'elle a été réalisée par la firme Electro-Métallurgie de Haeren, particulièrement réputée pour ce type de travail.

Sur base de l'étude préalable, l'auteur propose:

- la restauration minimale de la statue originelle pour permettre sa conservation dans des conditions muséales ;
- la réalisation d'une copie qui à placer au sommet du pignon de la maison "Le Renard". La restauration minimale de la statue originelle est, par ailleurs, indispensable pour réaliser une copie.

Des pistes sont proposées pour chaque étape de la restauration de la statue originelle :

- la construction d'une nouvelle armature et sa fixation aux parois en cuivre de la statue ;
- la restauration des parois en cuivre: remise en forme les parties déformées, fermeture les déchirures les plus importantes ;
- le nettoyage de la surface ;
- les retouches : estomper l'impact visuel des soudures, interventions au niveau des restes de dorure.

Pour la réalisation de la copie, diverses options sont envisagées :

- la prise d'empreinte : technique classique en polymère ou relevé 3 D ;
- la réalisation du positif : copie en matière synthétique, en tôle ou en bronze coulé.

Pour plusieurs raisons, l'auteur de projet et la Ville privilégient l'option de réaliser la copie en bronze coulé :

- cette technique garantit la plus grande durabilité pour la nouvelle statue ;
- la finition d'origine pourra être reproduite : patine brune et dorure à la feuille sur mixtion ;
- avec le temps, l'aspect de la copie évoluera comme avait évolué celui de l'original.

En outre, la note de stabilité jointe au dossier confirme que la façade peut supporter le poids d'une statue en bronze coulé.

Pour ce qui est de la conservation muséale de l'original, la Ville a contacté la fabrique de l'église Saint-Nicolas (Bourse) qui s'est montrée enthousiaste pour accueillir la statue qui pourrait être exposée dans la nef.

La Commission se prononce favorablement sur les propositions décrites ci-dessus, à savoir la restauration légère de la statue originelle de façon à pouvoir la conserver dans des conditions adéquates ainsi que la réalisation d'une copie en bronze coulé.

En ce qui concerne l'empreinte à réaliser, elle demande de vérifier quelle serait la technique la plus adéquate : ***la réalisation d'un moule sur base d'un scan 3D n'aurait-elle pas l'avantage de réduire la manipulation de cette statue très fragilisée ?***

Si l'option de conserver la statue dans l'église Saint-Nicolas se confirme, les supports ou autres dispositifs à y mettre en place devront être détaillés, tout comme la restauration de la statue à proprement parler.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

S. DE BORGER
Vice-Président

Copie à : B.D.U. – D.M.S. : I. Segura